

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006 et du Règlement (CE) n° 2015/830

## Beckensteine-Toilet Pellets Ocean

Version: 1.0  
Date de préparation 9.1.2017

Document révisé le: -

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit:

**Beckensteine-Toilet Pellets Ocean**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant et désodorisant pour de dispositifs sanitaires désigné à l'utilisation dans des pissoirs.  
Pour désodorisation des locaux de la toilette, empêche la formation des dépôts.  
Ne pas utiliser autrement et pour d'autres applications que visé dans le mode d'emploi.  
Le produit est hygroscopique, avant l'utilisation éviter tout contact avec l'humidité et liquides.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Otto Oehme GmbH  
Industriestraße 20  
90584 Allersberg  
Tel. 0049 (0)9176 / 98 05 -0  
Fax 0049 (0)9176 / 98 05 -50  
info@oehme-lorito.de, www.oehme-lorito.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS  
Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10  
Permanence médicale téléphonique: 01 40 05 48 48  
Email cap.paris.lrb@aphp.fr

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit 2, H315  
Eye Dam 1, H318  
Aquatic Chronic 3, H412  
Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



Danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains avec du savon soigneusement après manipulation

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P313 Consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 Appeler immédiatement un médecin

EUH208 Contient Salicylate de benzyle. Peut produire une réaction allergique.

Contient Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide ; Amides, C12-18(even-numbered) and C18(unsatd.), N-hydroxyethyl ; Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Le produit contient les suivantes substances dangereuses

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006 et du Règlement (CE) n° 2015/830

## Beckensteine-Toilet Pellets Ocean

Version: 1.0  
Date de préparation 9.1.2017

Document révisé le: -

Dénomination d'identification	Numéro index Numéro CE Numéro CAS Numéro d'enregistrement REACH	Teneur en % en masse	Classification conformément au règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP).
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide <i>Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13 sec-alkyle et l'acide benzènesulfonique, l'hydroxyde de 4-méthyl- et l'hydroxyde de sodium</i>	932-051-8 - 01-2119565112-48	< 30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Amides, C12-18(even-numbered) and C18(unsatd.), N-hydroxyethyl <i>Amides, C12-18 (numéro pair) et C18 (non saturé), N-hydroxyéthyle</i>	- 931-338-5 90622-77-8 01-2119489413-33	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts <i>Acides sulfoniques, C14-17-sec-alcane, sels de sodium</i>	- 97489-15-1 01-2119489924-20	< 5	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Benzyl Salicylate <i>Salicylate de benzyle</i>	- 204-262-9 118-58 -	< 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### 4.1.1 Informations générales

Le soin médical immédiat n'est pas nécessaire. En cas de troubles physiques ou en cas de doutes, contacter un médecin en lui fournissant les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité

##### En cas d'inhalation :

Troubles physiques sont très peu probables. En cas de malaise, faire respirer la victime de l'air frais. En cas de troubles continus consulter un médecin.

##### En cas de contact cutané:

Enlever tout vêtement contaminé. Rincer le peu contaminé abondamment à l'eau. Contient Benzyl Salicylate. Peut provoquer une réaction allergique.

##### En cas de contact oculaire:

En tenant les yeux ouverts par force, rincer immédiatement à l'eau courante (tiède si possible) pendant 15 minutes. Si la victime porte de lentilles contact, il faut les enlever tout d'abord. Immédiatement chercher des soins médicaux

##### En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. Mettre la victime en calme et immédiatement rincer la bouche abondamment à l'eau. Chercher des soins médicaux

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de troubles persistants, consulter toujours un médecin

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau, moyens adaptés à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés : adapter aux substances brûlantes aux alentours

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation de la fumée dense, noire qui peut entraîner la formation du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques.

L'inhalation des produits dangereux de décomposition (de pyrolyse) peut sérieusement nuire à la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un dispositif respiratoire indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer contact direct avec les yeux et la peau, ne pas inhaler les vapeurs et fumées dégagés du produit surchauffé. Utiliser les moyens de protection visés dans la rubrique 8. Empêcher l'accès aux personnes sans moyens de protection.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la contamination de la terre et la pénétration dans les eaux superficielles ou souterraines. Ne pas permettre la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006 et du Règlement (CE) n° 2015/830

## Beckensteine-Toilet Pellets Ocean

Version: 1.0  
Date de préparation 9.1.2017

Document révisé le: -

pénétration dans la canalisation. En cas de fuite des quantités importantes, renseignez et collaborez avec les autorités compétentes

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement de la masse solide dans des récipients renfermés et indiqués. En cas de dissolution, pomper le liquide et faire absorber le reste par du matériel absorbant (sable, sciure de bois, terre) et, dans des récipients renfermés et indiqués, remettre à une entreprise habilitée au sens de la législation en vigueur afin d'assurer la liquidation conforme. De quantités moins importantes peuvent être enlevées par du matériel absorbant (essuyer par un chiffon) et, par la suite, liquider ou laver de manière conforme.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de manipulation avec le produit dans l'emballage original, aucune mesure de protection ne sont nécessaires. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Respecter les règles et mesures de manipulation des matières chimiques et d'autres mesures hygiéniques courantes. Ne pas mélanger avec d'autres matières chimiques. Empêcher le contact avec la peau et avec les yeux. Pendant le travail, utiliser les moyens de protection personnelle visés dans la rubrique 8

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver aux emballages originaux, dans des locaux secs et bien aérés y appropriés, protéger contre gel, influences climatiques, rayonnement solaire, dans de températures courantes. A conserver hors la portée des enfants et loin des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Le produit est hygroscopique, avant l'utilisation éviter le contact avec l'humidité et liquides.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne sont pas fixés

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures courantes de la sécurité et la santé au travail avec des matières chimie et une bonne aération. Empêcher le contact avec les yeux, muqueuses et la peau. Conserver hors la portée des enfants. Conserver loin des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Ne pas manger, boire et fumer en cours d'utilisation du produit. Après le travail, laver les mains soigneusement à l'eau et au savon.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection ou visières de protection lors de manipulation avec la matière non emballée.

#### Protection des mains

Gants de protection en cas de contact direct avec le produit

#### Protection de la peau

Vêtement de travail approprié, chaussures. En cas de contamination de la peau, laver soigneusement

#### Protection respiratoire

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation prévue.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans la canalisation, le sol, aux superficielles et souterraines. Voir rubrique 6.2.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect	solide, masse au caractère des cires, bleue
b) odeur	après l'application du parfum – l'océan
c) seuil olfactif	pas déterminé
d) pH	5,0-8,0
e) point de fusion/point de congélation	pas déterminé
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	pas déterminé
g) point d'éclair	pas inflammable
h) taux d'évaporation	pas déterminé.
i) inflammabilité (solide, gaz)	pas inflammable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	pas explosif
k) pression de vapeur	pas déterminé.
l) densité de vapeur	pas déterminé
m) densité relative	pas déterminé
n) solubilité(s)	soluble

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006 et du Règlement (CE) n° 2015/830

## Beckensteine-Toilet Pellets Ocean

Version: 1.0  
Date de préparation 9.1.2017

Document révisé le: -

o) coefficient de partage: n-octanol/eau	pas déterminé
p) température d'auto-inflammabilité	pas déterminé
q) température de décomposition	pas déterminé
r) viscosité	pas déterminé
s) propriétés explosives	pas explosif
t) propriétés comburantes	pas oxydant

### 9.2 Autres informations

Pas disponible

## A RUBRIQUE 10:Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Dans des conditions courantes, aucune réactivité n'est prévue

### 10.2 Stabilité chimique

Le mélange est stable pendant 36 mois dans des conditions ambiantes courantes et des conditions de température et de pression lors de stockage et manipulation prévues. A conserver à la température inférieure à 50 °C. Le produit est hygroscopique, avant l'utilisation éviter contact avec l'humidité et liquides.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation recommandées, pas connu.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres mélanges. Le produit est hygroscopique, avant l'utilisation éviter tout contact avec l'humidité et liquides. A conserver à la température inférieure à 50°C

### 10.5 Matières incompatibles

Dans des conditions d'utilisation recommandés, pas connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions d'utilisation courantes, il n'y en a pas. A des températures élevées, formation des produits dangereux oxydes de carbone et oxydes de soufre

## RUBRIQUE 11:Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les informations toxicologiques n'ont pas été vérifiées pour le mélange, la classification ayant été effectuée à partir d'une méthode de calcul conventionnelle. Les indications relatives aux effets possibles du mélange s'appuient sur la connaissance des effets des différents composants

toxicité aiguë:	A partir des informations disponibles, les critères de la classification ne sont pas réunis.
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	A partir des informations disponibles, les critères de la classification ne sont pas réunis.
mutagénicité sur les cellules germinales:	A partir des informations disponibles, les critères de la classification ne sont pas réunis.
mutagénicité sur les cellules germinales:	A partir des informations disponibles, les critères de la classification ne sont pas réunis.
toxicité pour la reproduction:	A partir des informations disponibles, les critères de la classification ne sont pas réunis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:	A partir des informations disponibles, les critères de la classification ne sont pas réunis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	A partir des informations disponibles, les critères de la classification ne sont pas réunis.
danger par aspiration:	A partir des informations disponibles, les critères de la classification ne sont pas réunis.

### 11.2 Toxicité aiguë des composants :

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

LD<sub>50</sub>, Orale, rat (mg.kg<sup>1</sup>) > 2000

Amides, C12-18(even-numbered) and C18(unsatd.), N-hydroxyethyl

LD 50 Orale, rat (mg/kg): > 5000

LD 50 Cutanée, lapin (mg/kg): > 2000

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts

LD<sub>50</sub>, Orale, rat (mg.kg<sup>1</sup>): > 2000

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006 et du Règlement (CE) n° 2015/830

## Beckensteine-Toilet Pellets Ocean

Version: 1.0  
Date de préparation 9.1.2017

Document révisé le: -

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Les informations toxicologiques n'ont pas été vérifiées pour le mélange, la classification ayant été effectuée à partir d'une méthode de calcul conventionnelle. Les indications relatives aux effets possibles du mélange s'appuient sur la connaissance des effets des différents composants.

Le mélange est qualifié comme nuisible aux organismes aquatiques, à longue durée d'action

#### Indications relatives aux composants du mélange

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

LC<sub>50</sub>, poissons (mg.kg<sup>1</sup>): 1-10

EC<sub>50</sub>, 48 hod., daphnie (mg.kg<sup>1</sup>): 1-10

EC<sub>50</sub>, 72 hod., algues (mg.kg<sup>1</sup>): 10-100

Amides, C12-18(even-numbered) and C18(unsatd.), N-hydroxyethyl:

poissons (mg/l) > 10-100

EC<sub>50</sub>, daphnie (mg/l) > 10-100

LD<sub>50</sub> 96 hod., poissons (mg.l<sup>-1</sup>): 1-10

LD<sub>50</sub> 48 hod, invertébrés (mg.l<sup>-1</sup>): 9,8

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pour le mélange, la dégradabilité n'a pas été déterminée, dégradabilité des agents de surface. Les agents surface contenus dans ce produit satisfont aux critères de la biodégradabilité en vertu du Règlement (CE) numéro 648/2004, modifié, relatif aux détergents

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Les informations pour le mélange ne sont pas disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas connus

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

#### 12.6 Autres effets néfastes

Pas connus

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

A procéder conformément aux règles en vigueur relatives à l'élimination des déchets. Mettre le produit non utilisé et l'emballage contaminé dans des récipients indiqués de collecte des déchets et remettre à l'élimination à une personne habilitée à l'élimination de déchets (entreprise spécialisée), détentrice d'une licence pour ces activités. Ne pas jeter le produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas liquider avec des déchets domestiques. Remettre l'emballage vide et propre au recyclage. La classification selon le Catalogue des déchets est possible à partir des qualités au moment de la constitution du déchet.

classification des déchets recommandée:

16 03 05

15 01 10

15 01 02

L'élimination des déchets en cas de débordement ou autre fuite :

En cas d'utilisation – lors de dissolution, débordement ou autre fuite du produit – des matériaux absorbants (sciure de bois, textiles non tissés, etc.), ce matériel est à traiter comme des déchets dangereux :

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	pas applicable
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	pas applicable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	pas applicable
14.4	Groupe d'emballage	pas applicable
14.5	Dangers pour l'environnement	pas applicable
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	pas applicable
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	pas applicable
14.8	Autres informations	

Transporter dans des emballages originaux, à des températures de +5°C à +30°C dans des moyens de transports couverts et propres courants, protégés contre les effets climatiques, humidité, chocs et chutes. Le produit est hygroscopique, avant l'utilisation éviter tout contact avec l'humidité et liquides.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006 et du Règlement (CE) n° 2015/830

## Beckensteine-Toilet Pellets Ocean

Version: 1.0  
Date de préparation 9.1.2017

Document révisé le: -

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement n°1272/2008 du 16 décembre 2008 modifié relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 rectifié concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH).

### 15.1 Informations en vertu du Règlement (CE) 648/2004

15% - 30% agents de surface anioniques, 5% - 15% agents de surface non ioniques, < 5 % parfum, Benzyl Salicylate, Linalool, Butylphenyl Methylpropional, Limonene, Coumarin, Eugenol.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

n'est pas effectuée

## RUBRIQUE 16:Autres informations

### 16.1 Abréviations et acronymes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Irrit. Irritation cutanée

Eye Irrit. Irritation oculaire

Eye Dam Lésions oculaires graves

Aqatic Chronic Danger pour le milieu aquatique

Skin Sens. Sensibilisation cutanée

### 16.3 Instructions relatives à la formation

Les formations générales en matière de sécurité au travail avec des substances et produits chimiques. Les personnes qui manipulent avec le produit doivent être au courant des informations contenues dans la fiche de données de sécurité, utilisation des moyens de protection personnelles, principes des premiers secours et procédures d'assainissement nécessaires. Il est nécessaire de respecter des mesures de sécurité pour le travail avec des matières chimiques.

### 16.4 Autres informations

La présente fiche de données de sécurité concerne uniquement le présent produit. La fiche de données de sécurité comporte les indications nécessaires afin d'assurer la sécurité et la santé au travail et la protection de l'environnement. Bien que la présente fiche de données de sécurité décrive un certain risque, on ne peut pas garantir qu'il s'agit du seul risque existant. Les indications faites ici ne peuvent pas être considérées comme garantie que le produit est approprié et utilisable pour une application particulière

### 16.5 Modifications par rapport à la version précédente de la FDS

La première édition en langue française